



Aguessac, le 07 septembre 2026

CONVOCAATION

Objet : Séance du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la salle de réunion de la Mairie d'Aguessac :

Le lundi 14 septembre 2026 à 18 heures 30 minutes (1).

En ce début de séance, nous recevrons Monsieur SAINT PIERRE, Président de la Communauté de Communes Millau Grands Causses.

Je vous prie de participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

- Réflexion sur la mise en place de passages bateaux pour les personnes à mobilité réduite ;
- Ecole Privée : Frais de fonctionnement 2026-2027 ;
- Taxe sur les logements vacants ;
- Modification du mode de publicité des actes pris par les autorités communales de moins de 3500 habitants ;
- Budget principal : Décision modificative n°2 ;
- Questions diverses.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, en mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,
Anne PAILHAS**



Le maire transmet la convocation aux conseillers par voie dématérialisée. Toutefois, à la demande expresse du membre concerné, elle peut lui être envoyée par écrit à son domicile ou à une autre adresse. (CGCT, art. L. 2121-10)

(1) Dans toutes les communes, y compris celles de 3 500 habitants et plus (où le délai habituel de convocation est de cinq jours francs), la convocation doit être adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion (art. L. 2121-7 et L. 2121-11 du CGCT).